

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du lundi 27 mars 2023</b> Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 27 mars 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12 Délibération n°D_2023_03_27_07</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, M. Julien Langloys, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Louis Buda à M. Georges Canicatti Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre de l'appel à projet « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités » pour le renouvellement du réseau AEP existant du hameau sous Molières**

Dans le cadre l'appel à projet « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités », l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse participe aux projets pouvant comprendre :

- des études de caractérisation de la ressource (quantité et qualité) pour trouver une solution d'approvisionnement du service eau potable ;
- des études de sécurisation de la distribution à l'échelle du bassin de vie ;
- des travaux d'interconnexion, de création ou réhabilitation de réservoirs en sous capacité, de recherche de nouvelle ressource, de travaux sur d'anciennes ressources abandonnées, etc.

L'agence de l'eau attribue des aides jusqu'à 50% du montant des projets, pour les études et les travaux.

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le renouvellement du réseau d'adduction en eau potable existant du hameau Sous Molières.

Les crédits en dépenses sont inscrits au budget eau de l'exercice 2023 aux chapitres 20 – Immobilisations incorporelles et 21 – Immobilisations corporelles et les crédits en recettes seront inscrits, par décision modificative, après notification de la subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour l'octroi d'une subvention au titre fonds eau et assainissement.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

